



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2 NOVEMBRE 2021

LETTRÉ D'INFORMATION

en Nouvelle-Aquitaine



FRANCE RELANCE en Nouvelle-Aquitaine

« Avec France Relance, reprendre notre destin en main,
construire la France de 2030 »

*Emmanuel Macron,
Président de la République*

« Nous devons réarmer nos territoires, nous devons investir
dans nos territoires, nous devons nous appuyer sur nos territoires.
C'est l'objet de la relance »

*Jean Castex,
Premier ministre*



Découvrez le nouvel agenda des appels à projets du plan de relance en cliquant ici



Thèmes abordés cette semaine

COMPÉTITIVITÉ

Logistique 4.0

Solutions et technologies
innovantes pour les batteries

Soutien aux solutions souveraines pour les
réseaux de télécommunications

ÉCOLOGIE

France Rénov'

Logistique 4.0

Améliorer la compétitivité de la chaîne logistique en France et maîtriser son impact environnemental. C'est l'objectif de l'appel à projet (AAP) « Logistique 4.0 », du plan France Relance, publié le 21 octobre.

Doté d'un budget prévisionnel de 90 millions d'euros, il s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'accélération « digitalisation et décarbonation des mobilités » du 4e programme d'investissements d'avenir (PIA 4).

Cet appel à projets cible trois besoins : la digitalisation des chaînes logistiques, la transition vers des chaînes logistiques écologiquement durables, l'automatisation des chaînes logistiques.

L'AAP vise à améliorer la compétitivité des transports de marchandises jusqu'à la livraison au dernier kilomètre. Cet objectif constitue un facteur-clé pour renforcer le développement économique des entreprises, des territoires, des ports, des hubs multimodaux et de leurs axes logistiques.

Les projets attendus concernent des solutions de digitalisation, offrant des innovations technologiques ou organisationnelles renforçant la souveraineté, la compétitivité économique et écologique et la sûreté de la chaîne logistique.

L'AAP retient plusieurs leviers d'innovation : information et responsabilisation du consommateur, relocalisation et industrialisation de nouvelles filières ou encore optimisation des flux logistiques.

Les projets attendus doivent accélérer le développement de solutions innovantes d'optimisation des chaînes logistiques. L'ensemble de la chaîne logistique (transport, entreposage, emballage, suivi, etc.) est considéré.

L'automatisation est un levier majeur d'amélioration de la performance des chaînes logistiques, et doit intégrer la complexité induite par le caractère transversal et multimodal de leur conception.

L'AAP « Logistique 4.0 » concerne plus spécifiquement l'automatisation des segments maritimes et fluviaux des corridors logistiques, ainsi que des plateformes aéroportuaires et de leurs engins de pistes. L'AAP doit permettre de faire émerger des solutions pour l'intégration des segments dans un concept global d'automatisation de la chaîne logistique multimodale de bout en bout.

L'appel à projets est ouvert du 21 octobre 2021 au 15 mai 2022. Il s'organise en deux relevés :

› **Premier relevé :**

- clôture du pré-dépôt des candidatures le 15/12/2021 à 12h00 ;
- clôture du dépôt des candidatures le 15/02/2022 à 12h00.

› **Deuxième relevé :**

- clôture du pré-dépôt des candidatures le 15/03/2022 à 12h00 ;
- clôture du dépôt des candidatures le 15/05/2022 à 12h00.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).



— Solutions et technologies innovantes pour les batteries

Un appel à projets (AAP) nommé « solutions et technologies innovantes pour les batteries » est lancé. Opéré pour le compte de l'État par Bpifrance, il doit soutenir la recherche, l'innovation et le premier déploiement industriel de projets pertinents sur tous les maillons de la chaîne de valeur des batteries. Les priorités d'intervention portent sur les domaines suivants :

- › les batteries et systèmes pour l'automobile ainsi que d'autres marchés pertinents (aéronautique, ferroviaire spatial, bus et camions électrique, engins spéciaux, stockage stationnaire, etc.),
- › les matériaux et équipements utiles à la fabrication de ces batteries,
- › le reconditionnement des batteries lithium-ion et les prochaines générations de batteries.

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 10 janvier 2023, avec des relèves intermédiaires :

- › 30 novembre 2021,
- › 30 mars 2022,
- › 13 septembre 2022.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

Soutien aux solutions souveraines pour les réseaux de télécommunications

Le dispositif de soutien aux solutions souveraines pour les réseaux de télécommunications, initialement prévu jusqu'au 7 septembre 2021, est prolongé jusqu'au 8 juin 2022.

Afin d'identifier les projets innovants des acteurs de l'écosystème français de la 5G, un appel à manifestation d'intérêt « Solutions souveraines pour les réseaux de télécommunications » avait été lancé le 16 février 2021. De nombreux projets ont été déposés et plusieurs, portant sur le développement de solutions souveraines sur l'edge cloud et les terminaux, avec des applications aux secteurs de la mobilité et du bâtiment intelligent, ont déjà été soutenus.

Face à ce succès, ce dispositif est prolongé sous la forme d'un appel à projets qui permettra de soutenir des projets innovants réalisés en France sur :

le développement de solutions souveraines pour les réseaux télécoms garantissant un haut niveau de sécurité et de fiabilité (logiciels, matériels et services associés),

le lancement de travaux de recherche et développement afin d'anticiper les évolutions de la 5G et l'arrivée de la 6G.

Les projets attendus doivent présenter un budget supérieur à 2 millions d'euros. Ce montant peut être abaissé à 1 million pour les PME présentant un projet individuel. L'appel à projets est ouvert à tous types de structures disposant d'une personnalité morale, qu'il s'agisse d'organismes de recherche, d'associations ou d'entreprises de toute taille.

Les dossiers de candidature sont à déposer exclusivement sur la [plateforme de dépôt Bpifrance](#) avant le 8 juin 2022, à 12 heures.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

ÉCOLOGIE

France Rénov'

France Rénov', le service public de la rénovation de l'habitat, sera dès le 1^{er} janvier 2022 le point d'entrée unique pour tous les parcours de travaux : il donnera aux Français un égal accès à l'information, les orientera tout au long de leur projet de rénovation, et assurera également une mission sociale auprès des ménages aux revenus les plus modestes. Ce réseau sera organisé territorialement, avec le concours des Régions et s'articulera de façon complémentaire avec les programmes locaux d'amélioration de l'habitat conduits par les collectivités territoriales.

Les informations et conseils délivrés par France Rénov' seront neutres, gratuits et personnalisés, afin de sécuriser le parcours de rénovation énergétique, faciliter la mobilisation des aides financières et mieux orienter les ménages vers les professionnels compétents en s'appuyant sur :

- › Une plateforme web (france-renov.gouv.fr) unique sur laquelle seront disponibles les informations utiles au sujet de la rénovation de l'habitat, un outil de simulation permettant d'identifier les aides financières disponibles pour la rénovation énergétique de son logement, ainsi qu'un annuaire des artisans qualifiés RGE ;
- › Un numéro de téléphone national unique (0 808 800 700) pour joindre les conseillers France Rénov' ;
- › Un réseau de plus de 450 guichets uniques « Espaces Conseil France Rénov' », répartis sur l'ensemble du territoire, pour informer et conseiller les ménages. Ce réseau rassemblera les Espaces Conseil FAIRE et les Points rénovation information de l'Anah (PRIS), et poursuivra son déploiement en partenariat avec les collectivités locales.

Une rénovation ambitieuse étant parfois complexe à mettre en œuvre et à financer, les Français auront également la possibilité d'être accompagnés, durant tout leur projet de travaux, par un interlocuteur de confiance : Mon Accompagnateur Rénov'. Celui-ci permettra de simplifier le parcours de travaux des ménages, grâce à un suivi pluridisciplinaire tout au long du projet : technique, administratif, financier, voire social le cas échéant.

Enfin, l'aide Habiter Mieux Sérénité destinée à soutenir la rénovation énergétique des ménages aux revenus les plus modestes, et prioritairement ceux habitant dans des passoires thermiques par une rénovation globale, devient MaPrimeRénov' Sérénité, grâce à :

- › Des taux de financement avantageux pour inciter à des travaux ambitieux, jusqu'à 50% des travaux réalisés, plafonnés à 30 000 €, cumulable avec des primes spécifiques et des aides des collectivités locales ;
- › Un gain énergétique minimum de 35%, attesté par une évaluation énergétique ;
- › Un accompagnement individuel systématique ;
- › La possibilité de bénéficier en complément, à partir du 1^{er} juillet 2022, des primes CEE par geste ou de la prime CEE Coup de pouce « rénovation performante ».

Soutenu par le plan de relance, MaPrimeRénov' connaît un succès croissant depuis janvier 2020. Elle est devenue la principale aide à la rénovation énergétique des logements. En 2021, le nombre de demandes déposées devrait atteindre 800 000. Plus de 580 000 ont déjà été déposés (source ANAH octobre 2021) pour 1.5 milliards d'€ d'aides versées. Le barème des aides MaPrimeRénov' est maintenu au 1^{er} janvier 2022, les logements éligibles étant ceux de plus de 15 ans. Le gouvernement y consacrera une enveloppe budgétaire de 2 milliards d'euros en 2022.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr

Retrouvez notre rubrique plan France Relance en Nouvelle-Aquitaine
[Le-plan-de-relance-en-Nouvelle-Aquitaine](#)

